

Commission permanente
du Conseil régional du Centre-Val de Loire
Séance du vendredi 24 janvier 2020

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel régional, le vendredi vingt-quatre janvier deux mil vingt à neuf heures dix, sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

Sont présents :

Monsieur Marc GRICOURT, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET, Monsieur Charles FOURNIER, Madame Isabelle GAUDRON, Madame Anne LECLERCQ, Monsieur Dominique ROULLET, Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, Madame Anne BESNIER, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Christelle de CRÉMIERS, Madame Michelle RIVET, Monsieur Mohamed MOULAY, Vice-présidents, membres de la Commission permanente.

Monsieur Guillaume PELTIER, Monsieur Nicolas FORISSIER, Madame Claude GREFF, Madame Marie-Agnès LINGUET, Monsieur Louis COSYNS, Madame Christine FAUQUET, Madame Mathilde PARIS, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Véronique PÉAN, Madame Jeanne BEAULIER, Monsieur Charles de GEVIGNEY, membres de la Commission permanente.

Sont Absents :

Monsieur Harold HUWART, Vice-président, membres de la Commission permanente.

Assistent sans voix délibérative :

Madame Michèle BONTHOUX, Madame Estelle COCHARD, Monsieur Christian DUMAS, Monsieur Jean-Philippe GRAND, Monsieur Serge MECHIN, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Monsieur Gérard NICAUD, Présidents de commission

Monsieur Benoît FAUCHEUX, Représentant du Président du Groupe Écologiste

Ont donné pouvoir :

Madame Cathy MÜNSCH-MASSET (pouvoir à Mme Agnès SINSOULIER-BIGOT à partir de 9 h 25), Monsieur Harold HUWART (pouvoir à M. Marc GRICOURT), Madame Anne LECLERCQ (pouvoir à Mme Isabelle GAUDRON à partir de 9 h 43), Mme Agnès SINSOULIER-BIGOT (pouvoir M. Philippe FOURNIÉ jusqu'à 9 h 22), Madame Christelle de CRÉMIERS (pouvoir à Mme Michelle RIVET jusqu'à 9 h 55), Mme Anne BESNIER (pouvoir à M. ROULLET à partir de 9 h 16), Monsieur Nicolas FORISSIER (pouvoir M. Guillaume PELLETIER jusqu'à 9 h 25) membres de la Commission permanente

M. le Président.- Chers collègues, nous allons commencer nos travaux en procédant à l'appel.

(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président.- Je propose de désigner M. Philippe FOURNIÉ secrétaire de séance. Merci à lui.

Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 15 novembre 2019

M. le Président.- Il s'agit d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2019 qui a été mis à votre disposition sur l'intranet le 10 janvier 2020.

Y a-t-il des observations ? *(Non)*

Je n'en vois. Je vous en remercie, il est adopté en l'état.

(Le compte rendu du procès-verbal du 15 novembre 2019 est approuvé sans réserve)

Modification de l'ordre du jour - Deux rapports en procédure d'urgence et un rapport retiré

M. le Président.- Il convient de compléter l'ordre du jour par deux rapports en procédure d'urgence qui ont été mis à votre disposition sur l'intranet le 22 janvier et dont vous avez été informés par mail :

- rapport 20.01.28.82 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique programme - Service transition énergétique - Programme SARE
- rapport 20.01.01.83 - Secrétariat général - Désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs

Je vous propose de retirer le rapport 20.01.31.08 qui n'a pas terminé son circuit dans nos directions et qui sera présenté à la prochaine CP. Il s'agit d'un rapport relatif à l'attribution d'une subvention à la Chambre régionale d'agriculture et portant approbation d'une convention-cadre et d'une convention de partenariat. Nous verrons cela la prochaine fois.

Il n'y a pas d'observation sur cette modification de l'ordre du jour ? *(Non)*

Rapport 20.01.01.83 - Secrétariat général - Désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs

M. le Président.- Je vous propose de procéder aux désignations suivantes.

- Pour la Commission de suivi de site pour les installations d'incinération des déchets ménagers et assimilés de Mainvilliers-Chartres Métropole, je propose de désigner Madame BONTHOUX comme titulaire et Madame COCHARD comme suppléante.

Y a-t-il là-dessus des observations ? *(Non)*

- Concernant la Commission de suivi de site pour les installations de stockage de déchets non dangereux sur le territoire de Chevilly, il convient de désigner simplement un titulaire et je vous propose Christian DUMAS pour cette Commission de suivi de site (CSS).

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? *(Non)*

- S'agissant du SAGE de Creuse, il convient de désigner un représentant et je vous propose de désigner Gérard NICAUD comme étant notre représentant. C'est un sage, vous l'avez vu, et il siègera en cette qualité.

Pas d'opposition ? *(Non)*

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Nous passons aux rapports de la Commission « Enseignement supérieur et Recherche », et c'est Madame BESNIER qui rapporte.

Madame BESNIER, vous avez la parole.

Rapport 20.01.32.33 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

CPER 2015-2020

Attribution d'une subvention à l'Université d'Orléans pour l'acquisition d'un équipement dans le cadre du grand projet « PROMESTOCK »

Affectation de crédits

Approbation de la convention

Mme BESNIER.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.32.35 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Développement de la recherche en région

Colloques et programmes d'études

Attribution de subventions pour l'organisation de colloques scientifiques

Affectation de crédits

Mme BESNIER.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.32.36 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Recherche, technologie et innovation

Développement de la recherche en région

Modifications de délibérations antérieures

Approbation d'avenants à des conventions de projets de recherche d'intérêt régional

Approbation d'une convention de solde pour un projet de recherche d'intérêt régional

Approbation d'avenants à des conventions de bourses doctorales

Approbation d'un avenant à une convention pour l'acquisition et l'installation de matériels de visioconférence

Affectation de crédits

Mme BESNIER.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.32.37 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Développement de la recherche en région

Bourses doctorales

Attribution des quotas de bourses

Approbation de l'appel à propositions des bourses doctorales « régionales » et cofinancées pour 2020

Affectation des crédits

Mme BESNIER.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.32.38 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Développement de la recherche en région
Attribution d'une subvention pour le programme général 2020 du STUDIUM
Approbation de la convention
Affectation des crédits

Mme BESNIER.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Madame la Rapporteuse.

Nous abordons les rapports de la Commission « Éducation, Apprentissage, Formations sanitaires et sociales », et c'est Madame COCHARD.

ÉDUCATION, APPRENTISSAGE, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES
--

Rapport 20.01.11.66 - Direction de l'Éducation et de la Jeunesse
ÉQUIPEMENT DES LYCÉES
Acquisition, renouvellement
Affectations de crédits
Individualisation d'une subvention

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.11.67 - Direction de l'Éducation et de la Jeunesse
NUMÉRIQUE ÉDUCATIF
Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Direction de la Culture
Affectation de crédits
Partenariat entre la Région Centre-Val de Loire et le réseau Canopé

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Marie-Agnès LINGUET ?

Mme LINGUET.- Sur ce sujet, nous sommes intervenus pour signifier – tout le monde le sait – notre inquiétude sur l'avenir du financement de Canopé ; je crois que c'est important de le dire. On a là un vrai sujet. On a posé des questions et je crois qu'on partage en tout cas cette inquiétude.

Mme MUNSCH-MASSET.- En effet, la situation est d'une grande complexité concernant le réseau Canopé. Pour notre part, nous siégeons dans ces instances et suivons avec attention le déroulement et les développements, qui ne sont pas très positifs, il faut le dire.

Dans cette affaire, il faudra veiller à préserver, dans l'organisation future ou dans la stratégie future du côté de l'Éducation nationale, le travail remarquable que le réseau Canopé a pu déployer sur le territoire, notamment en appui et en accompagnement des enseignants en ce qui concerne les évolutions pédagogiques que permet l'évolution des technologies, en particulier le numérique. Il est vrai qu'on a eu l'occasion d'avoir des partenariats riches et denses autour de ces enjeux, autour de l'évolution des méthodes, de l'évolution des outils et des ressources, notamment sur de la simulation. Je pense qu'ils ne doivent pas être perdus dans la durée, même si ce n'est plus Canopé qui les porte.

M. le Président.- Merci de ces précisions.

On a bien entendu à la fois l'intervention de Marie-Agnès LINGUET et celle de la Vice-présidente qui, je crois, partage cette préoccupation.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.11.68 - Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

FINANCEMENT DES LYCÉES

Réparation de biens meubles

Affectation de crédits

Financement des lycées publics

Attribution de dotations et subventions

RESTAURATION ET INTERNAT

Tarifs de restauration et d'hébergement : modification de la délibération CPR n° 19.10.11.81 du 15 novembre 2019

Fonds social régional : attribution de subventions exceptionnelles

Approbation du renouvellement d'une convention passée avec l'Observatoire de l'économie et des territoires

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.11.69 - Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

POLITIQUE JEUNESSE

Accompagnement éducatif : approbation de convention et attributions de subventions pour l'URPEP

Ressources pédagogiques des lycées : affectations de crédits et attributions de subventions

Mme COCHARD.- Avis à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.11.64 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif

IMMOBILIER DES LYCÉES

Entretien, maintenance et cadre de vie

Constructions, réhabilitations et restructurations

Études préalables et foncier

Affectations de crédits

Transfert de propriété par la ville de Nogent-le-Rotrou des lycées Sully et Rémi-Belleau (Eure-et-Loir)

Acquisition d'un immeuble situé aux 6 et 8 avenue Florent d'Illiers à Châteaudun auprès du service des Domaines d'Eure-et-Loir pour le lycée Émile-Zola

Approbation d'un protocole transactionnel avec l'entreprise CEGELEC, dans le cadre de l'opération de construction d'un gymnase au lycée Grandmont à Tours

Passation d'un contrat de cession des Certificats d'économie d'énergie déposés par la Région

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.22.53 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales
Aides financières attribuées aux élèves étudiants des établissements de formation sanitaire et sociale
Modification de l'affectation des crédits 2019
Modification de la délibération n° 19.01.22.71
Affectation des crédits 2020
Reddition annuelle 2018-2019 du marché 2015-2036 relatif à la gestion administrative et financière des bourses versées aux étudiants du secteur sanitaire et social

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.22.54 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales
A/ Financement des établissements de formations sanitaires et sociales
Attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2020
Affectation des crédits 2020
B/ Modification d'une délibération antérieure
Affectation des crédits - Approbation des conventions de subvention

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Madame la Rapporteuse.

Nous passons à la Commission « Finances, Fonds européens, Personnel et Fonctionnement de l'administration », et c'est Pierre-Alain ROIRON qui rapporte.

FINANCES, FONDS EUROPÉENS, PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Rapport 20.01.01.70 - Direction générale Optimisation des ressources - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
A/ Affectation d'autorisations de programme et d'engagement sur le budget
Optimisation des ressources
BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, travaux
VÉHICULES, assurances
PILOTAGE ET DONNÉES, études
B/ Affectation d'autorisations de programme et d'engagement sur le budget
Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle
SYSTÈME D'INFORMATION, formation professionnelle
C/ Affectation d'autorisations de programme et d'engagement sur le budget
Formation initiale, lycées, apprentissage, vie citoyenne
SYSTÈME D'INFORMATION, enseignement lycées

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.01.01 - Direction générale Accompagnement des ressources humaines
Approbation d'une convention de coopération pour la mise en œuvre des « Parcours emploi compétences »

M. ROIRON.- Unanimité de cette même Commission.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, ce sera en définitive une abstention sur ce rapport.

Quand on étudie ce dispositif des Parcours emploi compétences, on voit qu'on est dans un nouvel avatar de tous ces emplois aidés, de ces dispositifs depuis l'étude, les emplois jeunes, etc., qui se multiplient. On sait comment cela s'est terminé la dernière fois, avec des contrats aidés que la Région a dû finalement intégrer dans ses effectifs, et on relance ce type de dispositif par lequel on propose en première année des emplois pour des jeunes en difficulté, des jeunes éloignés de l'emploi. Cependant, des emplois à 20 heures hebdomadaires au Smic, ce ne sont pas de vrais emplois, cela reste des emplois précaires et mal payés.

De plus, encore une fois, on contourne la règle du recrutement de la fonction publique territoriale. Cela veut dire que des jeunes qui ont suivi un parcours scolaire normal, sans avoir fait forcément de grandes études puisqu'il s'agit souvent de « catégorie C », ne trouvent pas l'opportunité de passer un concours administratif ou d'entrée dans la filière territoriale parce qu'on a des biais de recrutement qui permettent de faire entrer des personnes qui, sinon, ne répondraient peut-être pas, justement, aux critères. On détourne donc un peu toutes les procédures et les règles de la fonction publique territoriale et l'égalité face au concours et au recrutement.

Par conséquent, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du Rassemblement National)

Rapport 20.01.01.81 - Cabinet - Frais d'assemblée - Frais de déplacements

- Mandat spécial à confier à Monsieur Olivier FREZOT, Conseiller délégué pour la coopération internationale, pour un déplacement en Inde du 8 au 14 février 2020 et prise en charge des frais de déplacement afférents

- Mandat spécial à confier à Madame Isabelle GAUDRON, vice-présidente déléguée à la formation professionnelle, à l'insertion et à l'orientation et Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseiller régional délégué chargé du suivi et des actions concernant l'innovation sociale et l'emploi, pour un déplacement à Biarritz du 28 au 31 janvier 2020 et prise en charge des frais de déplacement afférents

- Mandat spécial à confier à Monsieur Charles FOURNIER, Vice-président délégué à la transition écologique et citoyenne et à la coopération, pour un déplacement à Bordeaux du 27 au 30 janvier 2020 et prise en charge des frais de déplacement afférents

- Mandat spécial à confier à Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional, pour un déplacement en Chine du 10 au 13 novembre 2019 et prise en charge des frais résiduels afférents

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, vote contre du Rassemblement National pour le déplacement de Monsieur FREZOT.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Pour préciser, ce sera un vote contre concernant le déplacement en Inde et un vote favorable pour le reste, y compris pour le déplacement en Chine du Président BONNEAU, puisqu'il s'agissait dans ce cas non pas de coopération mais de promotion de la Région.

Cela dit, nous serions plus prudents si nous votions de nouveau aujourd'hui, car nous ne voudrions pas perdre notre Président s'il partait en Chine demain.

M. le Président.- Je précise d'ailleurs, même si je n'ai pas les détails en tête, que c'était sur une invitation de la Chine et que la totalité du déplacement, sur le plan financier, a été portée par la puissance invitante. Je précise que cela n'a pas été imputé sur le budget de la Région.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National concernant le mandat spécial pour le déplacement en Inde)

Rapport 20.01.27.43 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Approbation de la convention financière d'application 2020 entre la Région Centre-Val de Loire et la FR CIDFF Centre pour l'égalité femmes/hommes - Attribution d'une subvention pour une campagne de sensibilisation numérique

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

M. CHASSIER.- Avec une remarque que nous avons déjà faite l'année dernière sur le suivi des actions, car on a l'impression qu'on est un peu dans le copier-coller d'une année sur l'autre. On parle toujours d'évaluation sur un dispositif qui dure depuis assez longtemps, mais nous n'avons pas suffisamment de retours détaillés des actions menées.

On en a parlé en Commission et j'avais posé la question sur les actions qui étaient menées contre les violences faites aux femmes. Il y a un type de violence particulier aujourd'hui qui n'est autre que les pressions subies par les femmes dans certains quartiers. On m'a dit que cela faisait partie du dispositif, que c'était un aspect qui était suivi, qu'il y avait des actions dans ce sens. Nous voulons bien en prendre acte, mais nous aimerions quand même avoir un peu plus de comptes rendus sur ces actions.

M. le Président.- Monsieur PELTIER.

M. PELTIER.- Merci, Monsieur le Président.

Toutes ces questions, ces actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes, nous y sommes évidemment favorables, mais, en parallèle, nous sommes extrêmement préoccupés par la situation que connaît notre pays au sujet de cette valeur conquise de haute lutte dans notre nation, valeur de plus en plus remise en cause dans un certain nombre de quartiers.

Nous avons appris par le ministère de l'Intérieur, information révélée par *Le Journal du Dimanche* le week-end dernier, que 150 quartiers de la République sont aujourd'hui sous l'emprise de l'islam radical. Même si ce n'est pas directement la compétence régionale et que c'est bien entendu à l'État d'assumer ses responsabilités, nous savons que dans ce rapport sont évoquées l'immense difficulté rencontrée par de plus en plus de femmes pour accéder par exemple à la contraception dans ces territoires et ces quartiers, ainsi que les difficultés rencontrées dans nos hôpitaux où une minorité, hélas de plus en plus forte, d'hommes et de femmes refusent d'être soignés par des médecins ou des infirmiers de sexe opposé. En tout cas, il y a maints signaux et alertes s'agissant du respect partout et par tous de cette valeur fondamentale qui fonde notre République.

Tout en sachant que c'est bien sûr à l'État de prendre ses responsabilités mais aussi aux parents et à l'Éducation nationale, les Régions ont pu ici ou là prendre des initiatives, comme en Île-de-France ou dans les Hauts-de-France. J'en parlais encore cette semaine avec Valérie PÉCRESSE et Xavier BERTRAND, cette charte de la laïcité, dont nous avons voté le principe, ici, à travers un vœu il y a quelques mois, a permis dans ces deux régions – certes, de manière marginale mais les symboles comptent quand on est une puissance publique, Monsieur le Président, comme vous le savez – de suspendre les subventions régionales à des associations qui, entre autres, ne respectent pas cette valeur fondamentale.

Le premier bilan qui a été présenté par Xavier BERTRAND et Valérie PÉCRESSE montre qu'un certain nombre d'associations ont vu leurs subventions suspendues pour refus de signature de cette charte.

Où en est-on, que pouvons-nous imaginer ensemble, dans un esprit de concorde mais de fermeté, sur ce sujet pour garantir aussi à travers notre collectivité cette valeur essentielle et fondamentale ?

M. le Président.- Merci.

Monsieur GRICOURT.

M. GRICOURT.- Pour répondre à Monsieur CHASSIER, le bilan des actions portées par le CIDFF dans nos territoires est facile à apprécier. Il fait l'objet de comptes rendus et il s'appuie sur des partenariats très forts, en particulier avec les services de l'État, sur la lutte contre les violences faites aux femmes, sur la défense des droits des femmes, et cela fait écho à ce que vous pouviez exprimer, à savoir de lutter contre les radicalités, lesquelles ne sont pas seulement le résultat d'une religion, car il y a d'autres radicalités.

Tout cela est pris en compte, à tel point qu'il y a un bel exemple de partenariat très fort dans le département de Loir-et-Cher entre le CIDFF et d'autres associations, comme le planning familial et bien d'autres, sur ces questions, en partenariat également avec la justice, puisque le procureur de la République de Loir-et-Cher met en place en ce début d'année des groupements locaux de traitement de la délinquance spécifiquement sur ces questions dans la ville-préfecture et les deux sous-préfectures, en s'appuyant sur le CIDFF.

On est donc bien dans l'esprit de la défense du droit des femmes, de l'égalité, conformément aux valeurs de notre République, et de la notion de laïcité qui a été rappelée à juste titre par notre collègue Guillaume PELTIER.

Je crois que c'était important de le redire, et le fait que la Région soutient et accompagne le CIDFF me semble tout à fait logique et cohérent et constitue un message fort.

M. le Président.- Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER Charles.- En complément, puisqu'il s'agit d'une délégation dont j'ai la responsabilité, je souhaite préciser qu'il y a évidemment un bilan, comme avec toutes les structures, et je relève que vous demandez toujours un bilan spécifiquement sur ce type d'association alors qu'il faudrait demander tous les bilans. La focale est souvent mise sur le CIDFF, puisque l'année dernière, effectivement, vous aviez fait la même intervention.

Il y a des comptes rendus et un rapport d'activité qui est produit par le CIDFF, un rapport d'activité conséquent, il y a des rapports réguliers pour réajuster la convention. Et dans le contenu de la convention, on trouve des sujets permanents qui ne disparaissent pas par enchantement d'une année sur l'autre. Si vous le regardez dans le détail, vous verrez qu'il y a des actions nouvelles, des évolutions qui sont des ajustements au regard du bilan, justement, qui est établi par le CIDFF. Je me tiens à votre disposition pour vous transmettre ce bilan et en partager le contenu.

Ensuite, concernant tous les sujets relatifs à la laïcité, à travers cette délibération on ne cite pas telle ou telle religion mais on dit bien quels sont les sujets et les enjeux de l'égalité femmes/hommes et de la liberté des femmes. Je crois que c'est une délibération qui porte en elle-même tous les enjeux de la laïcité sans avoir besoin de mettre le doigt sur une religion en particulier ou une pratique en particulier, car il existe aussi des pratiques qui enferment et qui ne sont pas liées à une religion. Je crois profondément que tout le travail du CIDFF s'inscrit dans une démarche laïque et efficace.

M. le Président.- Les éléments ont été échangés mais je veux préciser que chacun de nous, et soyez assurés que le Président l'est totalement, est très préoccupé par la laïcité et les risques de sa remise en cause.

Simplement, s'agissant d'une association de cette nature, que je connais très bien – ce n'est pas polémique, Guillaume PELTIER –, je trouve dommage... Le questionnement est légitime, mais je trouve dommage que, s'agissant de cette association, la problématique de l'islam radical survienne.

Pourquoi je dis cela ? Quand on regarde quelles sont les femmes qui viennent, même si certaines peuvent être dans des familles de pratique musulmane, franchement, on voit qu'il y a des femmes qui viennent, quelle que soit leur religion ou quelle que soit leur culture, et que ce problème essentiellement des violences, violences directes ou indirectes, est très lié à un certain nombre de cultures, est inhérent à l'histoire de notre propre culture. Il faut quand même se poser cette question. Aujourd'hui, ces femmes ont la parole, hier elles ne l'avaient pas dans notre pays, dans notre culture.

Je pense qu'il ne faut pas lier cela à une religion, très franchement. C'est un problème d'éducation profonde, c'est un problème de valeurs fondamentales dans notre cité, certes laïques, certainement laïques, certainement fondamentales, le droit à l'émancipation, à la liberté d'être de chacun dans une République et dans la nôtre en particulier, mais, franchement, c'est tellement éloigné.

Il y a aussi cela : la laïcité, c'est une valeur, il faut être très ferme et il faut être très attaché à sa valorisation dans un processus d'adhésion à la laïcité. Je vous rapporte un exemple vécu. Chez un médecin, j'aborde la secrétaire pour lui dire que je viens voir tel médecin. Elle me répond « très bien, attendez dans la salle d'attente. » Il y a une dame voilée avec une enfant dans ses bras. Alors que la secrétaire lui dit qu'elle peut attendre, elle se baisse et j'entends qu'elle lui demande : « Madame, le docteur, c'est un monsieur ou une dame ? » J'entre chez le médecin à mon tour et je lui dis : « Docteur, voilà ce que je viens de vivre dans votre cabinet. » Il me regarde et me dit : « Qu'est-ce que je fais ? Est-ce que je dis "ma porte est fermée" ? » Il s'agit de soins. Ma porte est fermée et cet enfant, je ne la prends pas. Ou bien est-ce que je l'accompagne, cette dame, en sachant que cela prendra du temps dans la compréhension de ce que sont les valeurs de la laïcité.

Je ne fais le procès de rien, mais je vous dis à quel point... Quand je parle de processus d'adhésion aux valeurs de la République et de la laïcité pour des personnes qui n'ont pas vécu le cheminement qui est le nôtre, ce processus d'adhésion ne peut pas être l'adhésion ou le refus, et il faut que nous accompagnions cela, car c'est essentiel, et la laïcité est aussi une éducation. Je voulais partager cela.

Bien évidemment, je suis disponible pour en discuter, parce qu'au fond il y a la laïcité, et c'est fondamental. Merci d'avoir abordé ce point, cela nous permet d'en parler.

Je ne prendrai pas part au vote, car je suis très directement lié à des personnes qui ont des responsabilités dans cette association.

M. CHASSIER.- Une précision pour répondre à ce qui vient d'être dit ainsi qu'à Monsieur FOURNIER.

Effectivement, ce n'est pas spécifique à cette association, on a tendance à demander des bilans, des évaluations sur des actions récurrentes quand on n'a pas toujours le détail. Toutefois, nous faisons confiance. Nous avons voté favorablement l'an dernier et nous votons aussi favorablement cette année, y compris d'ailleurs, je tiens à le souligner, le dispositif qui est ajouté pour les jeunes femmes de 15-25 ans avec une subvention exceptionnelle, que nous approuvons car nous pensons que c'est un sujet important. Ces jeunes femmes sont victimes d'autres formes de pressions, notamment à travers Internet et les réseaux sociaux, qui les amènent à considérer comme normaux des comportements qu'elles-mêmes n'accepteraient pas. Il y a une pression sociale, une pression à travers les réseaux qui fait que des jeunes femmes sont amenées à accepter des comportements que, je pense, elles ne souhaiteraient pas. C'est un sujet délicat, difficile à traiter. Mais le fait qu'on tente une action dans ce domaine, nous le soutenons.

M. le Président.- Madame GREFF.

Mme GREFF.- Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais j'ai écouté votre intervention. Je l'ai appréciée dans sa quasi-totalité, sauf sa conclusion avec laquelle je diverge largement et je ne peux pas me retenir de vous le dire.

Sur le dernier point, je ne suis pas en accord avec vous. Je vous ai entendu, j'ai tout entendu, mais votre conclusion est de mettre en évidence l'interrogation du médecin. J'ai bien entendu cela.

M. le Président.- Oui, parce qu'il a l'obligation de soigner tout le monde.

Mme GREFF.- Mais notre problématique aujourd'hui, la réflexion dans notre société ne porte pas sur la problématique du médecin. Il ne faut pas lui mettre cela sur le dos. Il s'agit de la problématique de la dame qui a eu cette réflexion, c'est tout.

M. le Président.- Non, c'est une interaction...

Mme GREFF.- La conclusion est la même pour moi et pour vous. Nous avons la même conclusion, mais moi je ne ferai pas porter la réflexion sur le médecin mais sur la dame. La dame n'a pas à se poser la question. Son enfant est malade et elle ne doit pas se poser la question de savoir si c'est un homme ou une femme. La dame doit se dire « mon enfant doit être soigné ». Après, oui, en effet, c'est un problème d'éducation, qu'on partage.

En fait, notre réflexion est commune, mais moi je suis en divergence sur votre « cible ».

Mme FAUQUET.- Les deux sont à voir.

Mme GREFF.- Non, le médecin, il soigne. Le médecin soigne, il n'a pas à se poser la question. C'est la dame qui doit se poser la question.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Monsieur François BONNEAU)

Rapport 20.01.27.44 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Participation au « Printemps citoyen » en 2020
A/ Attribution d'une subvention à Kawaa
B/ Appel à initiatives « Printemps citoyen en Région Centre-Val de Loire »

M. ROIRON.- Avis favorable de la Commission, vote contre du Rassemblement National.

M. le Président.- Le vote contre est confirmé ?

M. CHASSIER.- Oui, Monsieur le Président, nous le confirmons. Je crois que nous étions déjà intervenus aussi sur ce sujet.

On parle d'une subvention à l'association Kawaa, mais quand on regarde sur Internet de quoi il s'agit, et c'est dit dans le rapport, on constate que Kawaa est une entreprise d'utilité sociale, donc une entreprise qui a le statut associatif. Et ce n'est pas une subvention que nous lui donnons. On subventionnerait une action s'il s'agissait d'une association qui agissait dans le sens de l'intérêt général pour les habitants de la Région et si participait à cette action, si on soutenait cette action. Or, il ne s'agit pas de cela. On leur demande une prestation. Pour moi, il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une commande. Cela revient pour moi, par cette subvention, à de la commande publique et je pense qu'il y a un détournement du dispositif.

Nous contestons aussi le fait, même si on n'y peut rien, que le terme de « Printemps citoyen » ait été labellisé, privatisé. C'est cette association qui en est propriétaire et qui l'utilise. Il faudra peut-être trouver un autre terme pour ce genre de manifestation, de sorte à ne pas être dépendant systématiquement d'une association, d'une entreprise en fait, qui s'en attribue le monopole.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National)

Rapport 20.01.34.42 - Direction Europe et International
Programmes communautaires européens - Partenariat avec Business France pour
le recrutement des deux Volontaires internationaux en entreprise (VIE) au Bureau
de Bruxelles

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous passons aux rapports de la Commission « Développement économique, Économie sociale et solidaire, Agriculture, Transfert de technologie », et ce sera Monsieur GRAND.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AGRICULTURE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Rapport 20.01.31.61 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi
Création et reprise, développement des entreprises industrielles, de services,
artisanales et des associations

Modifications de conventions - Désaffectations- Approbation d'avenants

M. GRAND.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.31.18 - Direction de l'Économie

CAP' Développement Centre-Val de Loire, volet commercial et numérique -
Participation à un salon national ou à une opération collective de Dev'up à
l'étranger

Récapitulatif d'attribution de subventions régionales au titre de l'année 2019

Affectation de crédits pour 2020

M. GRAND.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.31.19 - Direction de l'Économie

Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services

Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de
services

Aides aux entreprises

Affectation de crédits

Modification de la délibération CPR n° 19.08.31.23 du 13 septembre 2019

M. GRAND.- Il y a un erratum : le total des aides au titre du CAP' Développement est de 338 371 euros et non de 258 557 euros.

Vote en Commission favorable à l'unanimité mais avec une demande de vote séparé du groupe les Écologistes contre la subvention de 53 775 euros à Agri-Beauce. Nous doutons de l'effet de levier de cette subvention qui vient vers une entreprise qui est par ailleurs grossiste en pommes de terre avec un chiffre d'affaires supérieur à 3 millions d'euros.

M. le Président.- Louis COSYNS.

M. COSYNS.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

Dans ce rapport, une entreprise m'est très chère puisqu'il s'agit de mon fils. Je vais donc me permettre de quitter la salle si vous le souhaitez, en tout cas je ne prends pas part au vote.

M. GRICOURT.- Il suffira de ne pas participer au vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur la subvention à Agri-Beauce et une non-participation au vote de Monsieur Louis COSYNS)

Rapport 20.01.31.20 - Direction de l'Économie

Conventions de partenariat avec les EPCI

Approbation des conventions de partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et :

- La communauté de communes Cœur de Berry (18)

- Les communautés de communes Brenne Val de Creuse, Cœur de Brenne, Marche Occitane Val d'Anglin et Éguzon Argentan Vallée de la Creuse (36)

- La communauté de communes Collines du Perche (41)

M. GRAND.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 31.01.31.21 - Direction de l'Économie

Fonds de prévention des difficultés des entreprises

Récapitulatif d'attribution des prêts au titre du Fonds de prévention des difficultés des entreprises sur l'année 2019

Affectation d'une enveloppe budgétaire pour 2020

Affectation de crédits

M. GRAND.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.31.22 - Direction de l'Économie

Développement et adaptation des entreprises

Agence régionale de développement économique - Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement à Dev'up pour l'année 2020

Fonds Sud éco-attribution d'une subvention à l'association HUB TECH pour les actions menées en 2020 par la plateforme collaborative territoriale du Cher

Approbation des conventions et de l'adhésion à Dev'up

Affectation des crédits

M. GRAND.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.31.23 - Direction de l'Économie

Développement et adaptation des entreprises

CAP' Développement

Modification de la délibération CPR n° 19.05.31.26 du 3 mai 2019 attribuant une subvention au GIFAS pour son programme Industrie du futur 2019-2022

Avenant n° 1 de la convention n° 2019-00133425

Approbation de l'avenant

Affectation des crédits

M. GRAND.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.31.24 - Direction de l'Économie

French.Tech

Attribution d'une subvention à la CCI de l'Indre pour l'organisation d'un Startup Weekend

Affectation des crédits

M. GRAND.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.31.25 - Direction de l'Économie

Salon régional des métiers d'art

Développement des très petites entreprises

Dotations de différents prix métiers d'art

Attribution de subventions à des établissements de formation pour leur participation au 17^e Salon régional des métiers d'art

Approbation des conventions

M. GRAND.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Président.- Ce sera du 7 au 9 février.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.31.26 - Direction de l'Économie

Développement et adaptation des entreprises - Convention de partenariat Région-INPI-Dev'up

M. GRAND.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.31.41 - Direction de l'Économie

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Récapitulatif d'attribution de subventions régionales CAP' Solidaire au titre de l'année 2019

Affectation de crédits pour 2020

M. GRAND.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 30.01.31.05 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Promotion - Alimentation

Attribution de subvention

Approbation de convention - Affectation de crédits

M. GRAND.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Président.- Je vous en prie.

Mme PÉAN.- Monsieur le Président, nous allons changer notre vote et nous allons nous abstenir. En regardant les axes de travail du mouvement associatif du Centre qui sont présentés dans les plaquettes, nous avons vu qu'il y avait un axe « développement durable » qui propose des zooms actions, précisément sur les bonnes pratiques en matière d'alimentation.

Nous avons ainsi considéré que la plupart des actions prévues dans le plan 2019-2020 étaient déjà réalisées et on ne voit pas très bien à quoi serviront ces 40 000 euros de plus. Nous préférons donc nous abstenir.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 20.01.31.06 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Bilan de la mesure sécheresse
CAP' Sécurisation Fourrages
Attribution de subventions - Approbation de conventions
Affectation de crédits

M. GRAND.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.31.07 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP' Filières - Filières locales
Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP' Filières et des filières locales
Attribution de subvention au réseau GDS (groupe de défense sanitaire), programme annuel 2020
Mesures en faveur de l'élevage suite à la révision du zonage des zones défavorisées simples
Approbation de conventions
Modifications de délibérations antérieures
Affectation de crédits

M. GRAND.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci au rapporteur.

Nous abordons les rapports de la Commission « Aménagement du territoire, Numérique, Politique de la ville et Développement rural », et c'est Monsieur MECHIN.

<p style="text-align: center;">AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, NUMERIQUE, POLITIQUE DE LA VILLE ET DEVELOPPEMENT RURAL</p>
--

Rapport 20.01.27.77 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
A/ Appel à projets Human Tech Days 2020 : attribution de subventions
B/ Affectation d'autorisation d'engagement pour VIVATECH 2020

M. MECHIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable, avec une abstention du groupe Rassemblement National et de Monsieur CUIGNACHE.

M. CHASSIER.- Ce sera un vote positif.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.26.72 - Direction de l'Aménagement du territoire

A VOS ID :

- attribution de subventions

- sélection d'initiatives

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.26.74 - Direction de l'Aménagement du territoire

Convention Région-Département du Cher et du Loiret - Volet santé et hébergement des personnes âgées :

- Attribution de subventions

Convention Région-Département de l'Indre :

- Approbation de l'avenant n° 3 à la convention Région-Département

- Approbation de la convention PIG relative à l'adaptation du logement au vieillissement

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.26.76 - Direction de l'Aménagement du territoire

LOGEMENT DES JEUNES

Attribution de subvention au titre de l'intermédiation locative

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.26.79 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats régionaux

Attribution de subventions à diverses opérations au titre des Contrats territoriaux

Modification de la délibération CPR n° 19.05.26.61 du 3 mai 2019

Approbation de la convention partenariale de financement relative à l'étude urbaine élargie du quartier gare de Saint-Pierre-des-Corps

M. MECHIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable, avec un vote contre du groupe Écologiste sur deux dossiers relatifs à la réfection des terrains de football synthétiques à Saint-Maur et Ballan-Miré.

M. le Président.- Monsieur FAUCHEUX.

M. FAUCHEUX.- Le groupe, en fait, va s'abstenir sur la convention d'étude et de financement de l'étude urbaine élargie du pôle gare de Saint-Pierre-des-Corps, pour deux raisons.

Il nous semble qu'il y a des manques importants dans cette étude et il y a une inquiétude. Les manques, c'est qu'en termes d'accessibilité de la gare, on évoque l'étoile ferroviaire, mais elle n'est pas étudiée dans l'étude. Il n'y a rien sur l'idée d'un parking relais à l'est de la gare et il n'y a rien sur l'idée de réaliser un tronçon de réseau express à vélo pour rejoindre le boulevard Winston-Churchill. Cela donne l'impression que cette gare est un peu déconnectée de son service de transport, en tout cas dans ce qui va être étudié. Et il y a une inquiétude car, dans l'article 1, en préambule de cette convention, on fait référence à une autre étude préalable à la création d'un nouvel échangeur autoroutier au droit des Atlantes. Ce sera donc une abstention.

M. le Président.- Monsieur FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe.- Concernant la gare de Saint-Pierre-des-Corps, je vous rappelle que c'est une des seules gares de la Région qui est encore une gare nationale. Le schéma d'accessibilité, c'est le schéma d'accessibilité de l'État et on vous le fera passer, mais ce n'est pas le schéma d'accessibilité des gares de la Région.

Il s'agit d'une étude qui est menée et c'est une gare qui n'est pas du tout déconnectée de l'ensemble du site métropolitain. Après, c'est aux élus métropolitains de travailler sur l'intermodalité et nous travaillons avec eux pour qu'il y ait une vraie interconnexion. Après, ce sont les choix des élus métropolitains sur lesquels nous n'avons pas forcément la main aujourd'hui.

M. le Président.- Madame RIVET.

Mme RIVET.- Avec le contre sur les terrains de football synthétiques. C'est une chose qui évolue du point de vue de la nature des terrains, de l'impact environnemental, mais, fondamentalement, c'est une artificialisation des sols. Aujourd'hui, il faut rechercher le fait d'avoir des terrains absolument perméables pour que l'eau puisse s'infiltrer dans la parcelle, pour avoir le plus possible de nature en ville et pour la lutte, qui devient importante, contre les îlots de chaleur liés à un manque de cette nature en ville.

D'une manière générale, nous ne souhaitons pas que ces terrains synthétiques se généralisent puisqu'ils sont une artificialisation supplémentaire de nos villes.

M. le Président.- C'est un problème hyper délicat. Il faut aussi poser le problème de l'utilité sociale. Le rendement, en pratique, à l'usage, d'un terrain synthétique est très, très supérieur au rendement d'un terrain classique. Cela veut dire que là où il faut deux, voire trois terrains, on peut n'en avoir qu'un.

Deuxième sujet, le problème de l'arrosage. Si vous voulez un terrain qui soit utilisé, utilisable, on voit bien les pratiques, cela pose un autre sujet.

C'est un problème d'équilibre et, Michelle, tu as raison de le poser. Si on veut qu'il y ait pratique sportive, quel est l'impact environnemental le moins important ? En termes de surface, je maintiens qu'on peut avoir moins d'emprise au sol avec un terrain optimisé dans ses usages. En matière d'eau, il y a certes l'artificialisation mais il y a l'eau par ailleurs. C'est chaque fois discuté par les élus. Ce qui nous intéresse, c'est qu'ils ne le fassent pas à l'aveugle et qu'on ait une pratique d'accompagnement de ces terrains au regard de ces critères : la pratique sportive, le social et l'environnement.

Voilà, j'ai lancé un beau débat, mais Michelle l'avait initié.

Monsieur ROIRON.

M. ROIRON.- Je voudrais dire un certain nombre de choses sur ce point. Je crois que le Président BONNEAU a dit les choses essentielles.

Premièrement, ce sont des terrains qui, souvent, et on oublie de le dire, sont importants dans les territoires. Il n'y en a partout car leur coût est important et il doit être très réfléchi par les élus. Il est donc important que la Région puisse venir les aider.

Deuxièmement, cela a été évoqué et on le sait bien, c'est le nombre de mètres cubes d'eau qui doivent être utilisés pour les faire. Oui, je suis maire d'une commune et je sais de quoi je parle. Je le dis tranquillement.

Troisièmement, on oublie aussi toujours d'évoquer le problème des pesticides qui sont aussi utilisés – cela n'a pas été dit – pour que les terrains soient bien roulés. Je ne suis pas footballeur, je suis à peine amateur, mais je le dis quand même car je l'ai régulièrement, ce genre de question.

Les questions qu'on a sur ce sujet, je pense qu'elles doivent être étudiées par territoire. Il ne faut pas qu'il y en ait sur chaque terrain, parce que ce serait trop coûteux, mais il faut regarder et voir les choses dans le temps.

On est en train de retrouver une nouvelle formule, car la formule qui depuis un certain nombre d'années était utilisée sur les terrains synthétiques était une formule dangereuse. Aujourd'hui, avec la nouvelle formule qui est mise en œuvre, les choses semblent se régler au fur et à mesure. Je crois qu'il faut regarder les choses très tranquillement. Je vais être direct et je peux même aller plus loin : si c'est une tonte par semaine, c'est une tondeuse qui émet des gaz à effet de serre. Il faut regarder les choses, le temps ainsi qu'un certain nombre d'éléments qui sont vraiment vecteurs de difficultés.

Moi, je suis plutôt favorable à cela, en restant raisonnable, y compris par rapport à un coût qui, en revanche, est prodigieux.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROIRON.

Charles FOURNIER.

M. FOURNIER Charles.- Nous posons un débat et je pense qu'il n'y a pas besoin de nous expliquer que nous ne saurions pas ceci ou pas cela ou que nous ne serions pas capables de comprendre. Nous posons un débat qui mérite d'être posé et, d'ailleurs, vous l'avez dit vous-même, heureusement qu'il a été posé puisque, par le passé, ces terrains ont posé des problèmes, en particulier de santé. On avait des diffusions... Depuis, cela a évolué, mais heureusement que le débat est aussi posé.

Sur la question de l'eau, on arrose les terrains synthétiques. Je voudrais juste quand même remettre... Mais si. On arrose les terrains synthétiques également pour l'usage.

M. le Président.- Pas du tout dans les mêmes proportions, cela n'a rien à voir. Ce n'est pas du tout dans les mêmes proportions. Oui, mais rien à voir.

Dans la salle.- Cela n'a rien à voir !

(Brouhaha)

M. FOURNIER Charles.- Mais on arrose tout de même.

Évidemment, juste pour compléter... Nous, on respecte tout à fait les points de vue...

Intervenante.- Mais nous aussi.

M. FOURNIER Charles.- Non, mais ne vous énervez pas. J'essaie juste de finir ce que j'ai à dire.

Intervenante.- On ne s'énerve pas.

M. FOURNIER Charles.- Il y a un peu de prise de haut par rapport à ce qu'on peut avancer.

Et l'autre élément, c'est que l'usage social, bien évidemment nous y sommes soucieux. On n'est pas soucieux simplement de cette dimension, et dans l'usage social il y a toutes les dimensions. Cela ne s'oppose pas, et quand on raisonne, on prend bien en compte les deux, on ne le fait pas l'un sans l'autre. Après, on peut avoir des points de vue différents sur le sujet, mais on n'oppose pas l'un et l'autre.

M. le Président.- Monsieur FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe.- Pour une fois, je vais être d'accord avec Charles FOURNIER. Enfin, pour une fois... assez régulièrement. Mais là, je vais être d'accord avec Charles FOURNIER.

Je crois que ce qui est présenté est assez caricatural du terrain synthétique. Les terrains synthétiques de première génération, pour moi c'était une catastrophe écologique.

En termes de santé et de pathologies pour les gamins ou les joueurs qui jouaient dessus... Le foot professionnel, qui est beaucoup plus avancé que le foot amateur et qui s'est emparé de certains terrains synthétiques, fait aujourd'hui marche arrière car cela a engendré de vraies pathologies pour les joueurs, et il faut le prendre en compte.

Après, les terrains synthétiques aujourd'hui, ce sont surtout des terrains mixtes parce qu'il faut aller vers du mixte. Il y a de nouveaux terrains synthétiques mixtes et ce n'est pas uniquement du synthétique. Bien sûr, il y a de l'entretien, il faut les rouler, il faut les arroser, c'est un vrai entretien.

Moi, je suis un vieux joueur de foot qui a joué sur du terrain naturel, mais je crois qu'il y a véritablement une réflexion à avoir et il faut raison garder sur les terrains synthétiques. Oui, cela peut être un complément aux terrains mixtes et aux terrains naturels, mais, aujourd'hui, on le voit, tout le monde revient sur le tout-synthétique parce que cela engendre des difficultés qu'on n'a pas voulu assumer dès le départ. Je crois qu'il ne faut pas avoir de position caricaturale.

Les nouveaux terrains synthétiques, qui sont des terrains mixtes, coûtent plus cher qu'avant mais ils peuvent être, je pense, la solution.

M. le Président. - Merci.

Oui, Monsieur FORISSIER ?

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président, pour ce débat essentiel et passionnant qui enflamme et qui passionne.

Quelques mots, quelques remarques.

D'abord, je serai plutôt du côté de Pierre-Alain ROIRON, avec la même expérience que lui, pour avoir moi-même construit dans ma ville, comme maire, un terrain synthétique il y a assez longtemps. Philippe, on ne m'a jamais particulièrement fait remarquer qu'il était dangereux. Pour l'instant, je suis rassuré, je ne dois pas faire partie des toutes premières générations.

Deuxièmement, sur les remarques techniques, je rejoins ce qui a été dit et j'ajoute deux ou trois choses. On doit certes l'arroser, mais, enfin, de temps en temps ; il ne faut pas exagérer non plus. Quant à l'entretien, de mémoire, c'est deux ou trois passages de la brosse par an, pour renouveler les billes. Si on reprend la comparaison que vous avez faite tout à l'heure avec les tondeuses, je crois qu'on n'est pas au même niveau.

Troisièmement, cela n'a pas été dit mais c'est aussi une des vertus, me semble-t-il, de ce type de terrain, c'est que souvent c'est de la récupération, du recyclage. La dimension « recyclage » n'est pas évoquée. On recycle notamment, pour les petites billes utilisées entre les fibres, des caoutchoucs qui, au lieu d'être brûlés ou d'être jetés dans la nature, vont avoir une deuxième vie. C'est aussi un élément intéressant.

À partir de là, on pourrait continuer les remarques. J'en ajouterai d'ailleurs une et là, je te rejoins, un terrain synthétique, ce n'est pas le seul équipement. Il s'inscrit dans un ensemble et il permet notamment d'économiser les terrains en herbe quand les circonstances climatiques sont mauvaises, s'ils sont trop mouillés ou trop secs, ce qui évite par conséquent leur trop grande utilisation et ce qui, d'une certaine façon, améliore le bilan carbone, en sachant qu'on ne va pas ou moins faire passer les nouvelles machines et qu'on ne va pas arroser, ou moins.

Il y a donc un ensemble d'éléments qui peuvent rendre ce débat encore plus riche, complet et intéressant.

J'ai bien entendu ce qu'a dit Charles FOURNIER : on pose le débat. Cela me rassure d'ailleurs, parce que cela montre une certaine position un peu en retrait.

Par contre, la remarque que je voulais faire, elle n'est pas agressive et ce n'est pas polémique, c'est que je pense que ce débat, au-delà des éléments techniques, est très intéressant. En gros, on a un débat dans notre hémicycle, mais c'est aussi un débat dans la société, qui, au fond, perd parfois le sens de l'équilibre. On a des positions radicales. Je le dis par exemple au regard à ce que j'ai entendu tout à l'heure sur l'abstention du groupe des Écologistes sur une subvention à la société Agri-Beauce. Enfin, c'est parce que c'est une société agricole ? Parce que c'est une « coop » ?

M. FOURNIER Charles.- Non, pas du tout.

M. FORISSIER.- Je ne vais rentrer dans le détail, mais souvent on a ce genre de position et je prends cet exemple. Cela veut dire qu'on est contre par principe, qu'on a des positions qui sont dures par principe, qui sont jusqu'au-boutistes sans comprendre qu'il y a des évolutions, des accompagnements – pour le coup, Monsieur le Président, vous le disiez tout à l'heure sur un tout autre sujet.

Ce débat est peut-être très symbolique de ce que nous pouvons encore progresser, les uns et les autres – j'entends bien, les uns et les autres – dans la recherche d'une approche beaucoup plus pragmatique et équilibrée, notamment au regard des positions de principe qui, à mon sens, sont parfois posées de manière trop brutale sur les questions de transition énergétique, d'écologie, etc. Là, on l'a sur le sport mais on pourrait l'avoir aussi sur beaucoup de sujets, industriels ou agricoles.

Est-ce que je me fais bien comprendre ? Il faut qu'on tire les leçons de tout cela.

M. le Président.- Merci.

Michelle RIVET.

Mme RIVET.- Juste un mot pour dire qu'effectivement on pose là une question qui touche à la transition écologique, qui ne vaut pas pour certains secteurs et cela doit aussi interroger les pratiques sportives. En ce qui concerne les sports de plein air, et on pourrait aussi poser cette question pour le golf, est-ce qu'on ne pourrait pas s'interroger sur la manière dont il faudra les pratiquer à l'avenir ? Et le fait d'utiliser des terrains synthétiques interroge, car on est effectivement passé d'un sport de plein air... Moi, je suis maire d'une commune et je n'arrose absolument pas le terrain de foot. C'est de l'herbe, point.

On n'est en effet passé de cette pratique-là à une pratique, voilà, qui est plus... Bien sûr, je sais bien que cela ne se passe pas partout comme dans mon village, mais moi, cela m'interroge. La transition écologique va devoir nous interroger sur ces pratiques, car on a besoin de renaturer nos espaces et, en plus, de nous économiser sur l'artificialisation.

M. le Président.- Merci.

Marc GRICOURT.

M. GRICOURT.- Sujet passionnant mais, comme beaucoup d'autres, je crois que sur ce sujet en particulier, lorsque nous sommes plusieurs, ce qui est le cas ici, en responsabilité municipale, il nous faut être dans une position équilibrée et attentifs aux questions environnementales.

Nous le savons – j'ai redemandé un rapport à mon service des sports et à mes services techniques –, s'agissant d'un terrain engazonné, qui plus est, voué à la compétition, il y a des exigences de la Fédération et de la Ligue qui peuvent venir constater l'état du terrain avant un match et qui peuvent être en capacité de l'annuler. Cela demande une consommation – j'ai encore eu les chiffres, je ne les ai plus en tête – importante de pesticides, inévitablement. On est obligé de mettre des pesticides, on est obligé d'arroser énormément.

Nous l'avons vu cet été, nous avons arrêté l'arrosage de notre terrain principal à Blois, le stade Jean-Leroi, et nous nous sommes trouvés dans l'incapacité d'une pratique sportive, dans l'incapacité d'organiser des compétitions, parce que nous avons respecté, et c'était normal, le fait d'arrêter l'arrosage, ce que n'ont d'ailleurs pas fait toutes les communes, malheureusement. Et on voit bien que le terrain synthétique est une réponse aussi, et moi j'y tiens, pour favoriser l'accès du plus grand nombre au sport.

Nous avons, nous, réalisé un nouveau terrain synthétique sur ce complexe et, comme le disait un collègue, c'est dans une approche globale. Ce n'est pas remettre en cause les terrains engazonnés, il en faut, mais cela a justement rendu un grand service à notre plus grand club, que notre Vice-président au foot connaît bien et qui est le deuxième de la Région, le Blois Foot, en termes d'apprentissage de cette pratique sportive. En effet, ce sont 500 jeunes qui ne pouvaient pas, sur 150 jours de l'année, pratiquer l'apprentissage du foot, et ce terrain synthétique leur permet aujourd'hui, en dehors d'une période qui serait enneigée, de pratiquer, quelles que soient les conditions météorologiques.

Et cela, dans l'accès au sport pour le plus grand nombre, avec tout ce que cela implique pour la santé mais aussi pour les valeurs du vivre-ensemble, etc. Il nous faut des terrains synthétiques, mais des terrains synthétiques qui respectent les questions sanitaires. Cela avait d'ailleurs fait l'objet, nous concernant, d'un partenariat avec la mairie de Fleury-les-Aubrais puisque nous avons échangé, nous avons un projet que nous avons décalé dans le temps eu égard au principe de précaution, pour partir sur les nouvelles méthodes d'utilisation de matériaux pour ces terrains.

Ainsi, les terrains d'aujourd'hui, oui, coûtent un peu plus cher, mais ce n'est pas non plus un effort supplémentaire gigantesque puisqu'on est à 80 000 euros supplémentaires par rapport aux anciens, et ils préservent...

Mme FAUQUET. - C'est énorme !

M. GRICOURT. - Sur un projet à 500 000 euros. Un terrain, c'est 500 000 euros et il n'y a pas beaucoup d'écart avec un terrain engazonné dans sa réalisation.

On est donc sur un effort qu'on s'impose pour des raisons sanitaires, mais aujourd'hui les nouvelles techniques, les matériaux ne sont plus des billes à partir de pneus récupérés. On est sur du caoutchouc de récupération mais pas sur des pneus.

Je crois qu'il faut avoir une position équilibrée sur ces questions et, en tout cas, moi, ce qui me préoccupe, c'est de favoriser, en tenant compte des questions sanitaires et des questions environnementales, l'accès du plus grand nombre au sport.

M. le Président. - Merci.

Madame COCHARD.

Mme COCHARD. - Je voulais revenir sur le matériau mais Marc GRICOURT vient de le faire. On a les machines d'entretien qui, elles aussi, coûtent très cher, il y a nombre de coûts induits. Ce ne sont pas n'importe quelles machines qui peuvent entretenir les terrains synthétiques.

Pour revenir aussi sur ce qu'a dit Michelle et pour poursuivre, l'exigence de négocier, de discuter avec la Fédération française de football me semble être une absolue nécessité. On a aussi la même chose avec des exigences extrêmement fortes par exemple sur les vestiaires, alors que pour nos autres équipements on n'a pas cet échange, même si cela a été vertueux, car, bien sûr, on ne peut pas faire n'importe quoi avec l'accueil du public, des jeunes et des sportifs.

Aussi, cela veut dire que c'est un choix fait sur le foot, qu'une collectivité fait le choix d'allouer un maximum de budget sur le foot et pas sur d'autres sports. Le foot intègre petit à petit la pratique du foot féminin mais c'est finalement encore très à la marge. Dans ce domaine de la discrimination hommes/femmes, on est prêt aussi à faire la même chose sur les autres sports. Là, c'est un peu plus masculin, et pourquoi pas des sports plus féminins.

La mixité des sports, sur le budget d'une collectivité, ce n'est pas rien, ce sont des choix, comme on le dit depuis tout à l'heure, c'est loin d'être simple.

Un dernier élément, je le vois chez nous à Mainvilliers, notre terrain était ouvert au public et a été dégradé du fait de son libre accès. Dégrader une pelouse, ce n'est pas si facile, mais dégrader un synthétique est assez facile par exemple par le feu, et on a dû le fermer au public. Cela amène quelque chose qui pose vraiment question. Il y avait une ouverture populaire et on a été obligés de fermer. Bien sûr, on n'avait pas imaginé que cela se passerait ainsi. Mais, de fait, c'est aussi une des conséquences.

On est donc bien dans la complexité, comme on le dit depuis tout à l'heure.

M. le Président.- Merci.

Dernier intervenant ?

M. FORISSIER.- Je regrette, mais je vais ajouter un élément.

D'abord, je souhaitais dire que cette discussion, au-delà du fond et des principes, montre bien que les élus, quelle que soit leur étiquette, ont, et elle a raison de le souligner, une approche qui est d'abord pragmatique et qui est aussi très concentrée sur les questions d'écologie, de respect de la nature, tous les élus, les uns comme les autres. L'écologie n'est donc pas l'apanage d'une fraction de l'opinion publique ou des familles politiques, même si je reconnais le caractère historique et l'apport qui peut être celui du mouvement des Verts.

Je voulais faire une deuxième remarque en réponse ou en réaction à ce qu'a dit mon amie Michelle, car, comme souvent, quand elle prend la parole, cela me provoque – amicalement. Je voudrais dire que sur l'artificialisation des sols, j'ai vu que le Conseil régional avait voté des subventions, Monsieur le Président, qui, je crois, ont été votées par votre groupe, à ma connaissance, sur des voies vertes. Je pense notamment à une voie verte dans l'Indre, dans le secteur d'Argenton, du Blanc, où on goudronne sur 1,50 mètre ou 2 mètres de large d'anciennes voies ferrées. Moi, je cours très régulièrement et, à La Châtre, on n'a pas goudronné l'ancienne voie ferrée. On est dans la nature et je ne veux pas courir sur du goudron.

Il faut faire attention à ce qu'on dit. Il n'y a pas deux poids, deux mesures. À ce moment-là, on va jusqu'au bout.

Michelle, je pourrais prendre l'exemple des éoliennes. On fait la promotion des éoliennes, mais c'est combien de milliers de mètres cubes de béton qui sont dans les sols et dont la destruction n'est pas prévue ? Dans les conventions actuelles, ils ne sont pas destinés à être détruits et les opérateurs ne sont pas tenus de mettre de l'argent de côté là-dessus.

Encore une fois, on peut se renvoyer les exemples, je comprends bien que vous posiez le débat, par exemple sur ce sujet-là, mais reconnaissons collectivement que nous avons tous des progrès à faire dans un sens ou dans l'autre et reconnaissons aussi que les choses sont moins simples que les principes absolus qui parfois sont affirmés de façon un peu, excusez-moi de le dire, idéologique.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Vice-président ?

M. GRICOURT.- Oui, pour terminer sur une petite note d'humour, il ne faudrait pas... J'attends que mes collègues de l'opposition m'écoutent. Je dis, pour terminer sur ce sujet avec une petite note d'humour, qu'il ne faudrait pas que nous en arrivions à l'érotisme de ce sujet et à parler de « gazon maudit » !

M. le Président.- Merci pour ces échanges qui montrent la nécessité des débats dans les commissions. D'ailleurs, il a lieu ici, tant mieux, mais aussi dans les commissions.

Ainsi, sur ce rapport, quel est le vote ?

M. MECHIN.- Avis favorable de la Commission, avec un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers du synthétique.

Mme RIVET.- Et abstention sur la gare.

M. MECHIN.- Une boutade de plus, Monsieur le Président. J'ai bien écouté tous les sujets et je rejoins ce qui a été dit sur un certain nombre d'entre eux, mais moi, je suis aussi parfois inquiet au sujet de l'arrosage – et j'essaie d'être assez sévère – qui a lieu en troisième mi-temps avec les jeunes qui prennent leur voiture après !

(Rires)

M. le Président.- Et là, le gazon n'y est pour rien !

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur les deux dossiers relatifs aux terrains synthétiques à Saint Maur et Ballan-Miré et une abstention du même groupe sur l'étude urbaine du quartier gare de Saint-Pierre-des-Corps)

Rapport 20.01.26.80 - Direction de l'Aménagement du territoire
Contrat régional de solidarité territoriale du PETR Gâtinais-Montargois
Approbation du programme d'actions
Affectation de crédits

M. MECHIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous avons les rapports « Transports et Intermodalité, Transition énergétique et Environnement » par Monsieur DUMAS.

TRANSPORTS ET INTERMODALITE, TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT

Rapport 20.01.28.49 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
- Service transition énergétique
Opérations présentées dans le cadre de la convention pluriannuelle État-ADEME-
Région 2015-2020
Attribution de subventions

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.28.45 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE
CPIER 2018-2020
Maisons de Loire
Adoption de la convention verte 2020 en fonctionnement entre la Région Centre-
Val de Loire et la Maison de Loire du Loir-et-Cher
Attribution d'une subvention à la Maison de Loire du Loir-et-Cher
Prévention des inondations

Attribution d'une subvention à Agglopolys, communauté d'agglomération de Blois (41) pour l'acquisition d'un terrain situé dans le chenal de décharge du déversoir de la Bouillie

Vallée de la Loire - Mission Loire

Attribution de la dotation statutaire 2020

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.28.46 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PATRIMOINE NATUREL

Contrats de parcs Brenne, Loire-Anjou-Touraine et Perche

Attribution de la dotation statutaire 2020 aux trois Parcs naturels régionaux (PNR)

M. DUMAS.- Il y a également un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.28.48 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

CPER 2015-2020 - Conventions vertes -

Modification de la délibération CPR n° 18.05.28.38 du 18 mai 2018 attribuant une subvention au GRAINE Centre, à France Nature Environnement (FNE) Centre-Val de Loire et à l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE), dans le cadre du volet 4 « Formation modulaire » pour l'année 2018

Modification de la délibération CPR n° 19.06.28.03 du 7 juin 2019 attribuant une subvention au GRAINE Centre, à France Nature Environnement (FNE) Centre-Val de Loire, à l'URCPIE et à la Fédération des Maisons de Loire, dans le cadre du volet 4 « Formation modulaire » pour l'année 2019

Modification de la délibération CPR n° 05.04.28.48 du 5 avril 2019 attribuant une subvention au Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement dans le cadre de la Convention verte en fonctionnement pour l'année 2019

Adoption d'une convention entre la Région Centre-Val de Loire et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) d'Indre-et-Loire, dans le cadre d'un projet de création d'une LPO régionale en Centre-Val de Loire et attribution d'une subvention à la LPO

Agence régionale de la biodiversité

Attribution de la dotation annuelle 2020 à l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.28.82 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique programme - Service transition énergétique - Programme SARE

M. le Président.- Il est présenté et ensuite nous prendrons le vote.

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER Charles.- Merci, Monsieur le Président.

Nicolas FORISSIER voit d'un côté les radicaux déséquilibrés et de l'autre les pragmatiques équilibrés. Sur un dossier comme celui-ci, le pragmatisme l'a emporté même si j'apporterai des critiques sur la philosophie qui prévaut dans ce rapport sur le service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat, qui est un dispositif, proposé par l'État, de certificat d'économie d'énergie avec ce qu'il a de complexe et de peu durable puisque c'est un programme qui a une fin.

Il y a de vraies questions sur ce qui va se passer après et, en plus, on intègre dans ce programme une logique du paiement à l'acte, c'est-à-dire que l'ensemble des plateformes territoriales de rénovation énergétique auront ces financements sur le principe d'actes et de cotation pour les actes. Je vois ce que cela a pu donner pour l'hôpital et j'interroge sur le risque de privilégier certains actes par rapport à d'autres eu égard, finalement, à cette nouvelle méthode.

Je rappelle que la loi prévoyait le déploiement d'un service public régional de l'efficacité énergétique, et là on est dans une situation un peu paradoxale, car le service public sera financé par un programme... Et l'État est assez généreux puisqu'il met 200 millions, mais il est d'autant plus généreux que cela ne vient pas de ses poches mais des poches des obligés, donc des entreprises. Ce sera ainsi de l'argent privé qui sera mobilisé. En soi, cela ne me pose pas de problème mais la philosophie, elle, peut interroger.

J'ajouterai, sur ce programme, que si finalement je le soutiens, c'est parce qu'on a réussi à négocier – hommage à François BONNEAU, et à moi-même parce que j'y ai contribué – un montant important pour notre Région, qui va au-delà de ce qui était initialement prévu. De 6 millions d'euros prévus, on est passé à 10 millions d'euros, ce qui en fera une des régions qui bénéficiera du plus gros soutien, mais c'est logique car la Région est la plus avancée sur le déploiement du service public et des plateformes territoriales de la rénovation thermique.

Dernier point qui méritera que Régions de France reste vigilante et interpelle de nouveau le gouvernement, c'est que ce nouveau programme s'inscrit dans le périmètre de Cahors, ce qui fait que toute nouvelle dépense pour 2020 est encadrée et que tout ce que nous mobilisons sur 2020 – on verra ce qui se passera après – va être contraint. C'est un peu fort de café, car on nous demande d'aller plus vite, et c'est logique d'aller plus vite sur ce sujet, mais on sera encadré sur les dépenses que nous allons engendrer. On ne le sera évidemment pas sur l'argent qui va transiter par la Région et qui sera redéployé vers les territoires, mais les territoires seront encadrés de la même manière par Cahors, ce qui pour moi ajoute aussi une difficulté.

Cela dit, malgré toutes ces réserves, vu le moment où nous sommes, vu l'avancement de notre programme en sachant que nous sommes, je crois, une région exemplaire de ce point de vue, il aurait été dommage de priver les territoires de cette possibilité en l'absence d'autres pistes.

Toutefois, la question de ce qui se passera après ce programme reste pleine et entière, tout le monde n'étant pas au même endroit et ne commençant pas au même endroit et ce programme se terminant dans trois ans plus une année, donc quatre ans. La question sera celle-ci : vers qui se retournera-t-on pour demander le complément de financement du déploiement de ces plateformes ? Il y a fort à parier qu'on demandera aux régions d'apporter ce qui manquera, ce qui ne sera évidemment pas une paille, vous pouvez le mesurer.

Pour autant, je soutiendrai ce rapport avec les réserves que je viens d'exprimer.

M. le Président. - Merci.

Sur ce rapport, pas d'intervention ? (*Non*)

Bien évidemment, je partage tout ce que Charles vient d'exposer. L'ambition est considérable telle que nous la portons, dans le droit-fil de ce que nous faisons depuis des années.

Elle est considérable parce que l'objectif est de plus de 20 plateformes pour une information la plus complète de nos concitoyens. On veut que ces plateformes soient aussi le creuset, Charles, d'une coopération de nos artisans afin qu'on ait une offre de services qui soit coordonnée, qui sécurise les gens qui vont décider. On veut relever un défi qui a souvent été débattu ici, à la fois le logement individuel et ces copropriétés qui sont de vrais sujets pour aller vers la performance. On a donc une grande ambition.

Il se trouve qu'on a été interpellés par le ministère de deux manières, je l'ai été en tant que Président délégué des Régions dans la discussion avec la ministre, et Charles ayant été à l'animation, au niveau national, du groupe des collectivités, ce qui fait qu'on était un peu en visibilité. On a été interpellés par le ministère parce qu'on fait figure, et c'est la réalité, de région très investie sur ces sujets, à travers la signature. On a ferrailé et on a essayé de tirer le meilleur de tout cela.

Il reste beaucoup d'interrogations et, par ailleurs, on arrive à dégager ces 10 millions qui sont très au-delà de ce qui était promis au départ. On s'engage là-dedans parce qu'on ne peut pas attendre, parce que les énergies mobilisées pour porter ces dispositifs de performance énergétique du bâtiment ne doivent pas être en stand-by, ce n'est pas possible. On y va, mais de manière très vigilante et on signera ce protocole, cette convention en ayant évidemment la ferme volonté, au regard de tous les défis qu'elle contient, d'exercer une très grande vigilance.

Voilà pour cette signature, ce programme SARE.

Il n'y a pas d'opposition ? (Non)

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.29.50 - Direction Transports et Mobilités durables - Transport routier et ferroviaire de voyageurs

Abondement de diverses affectations

Déplacement gare routière de Chartres sur le parking du COMPA :

- **avenant à la convention avec Chartres Métropole relative aux surcoûts liés à la relocalisation**

- **avenant n° 12 de la DSP 28**

- **avenant n° 3 à la convention relative à l'organisation des transports Région/Chartres Métropole**

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- C'est le fruit de l'expérience, la façon dont la gare a été déplacée le temps des travaux, cette affaire ayant été assez complexe. Il y avait beaucoup de craintes exprimées par les usagers, à juste titre. Et à l'expérience et, je crois, d'un commun accord, il est apparu que le nouvel emplacement, Philippe, a été une solution d'urgence. Il a été vu comme une solution d'urgence contrainte et il s'est avéré être un emplacement qui pouvait répondre durablement et positivement aux usages qui en sont attendus et à la sécurité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.29.78 - Direction Transports et Mobilités durables

Conventions et avenants liés à l'extension de Chartres Métropole :

- **convention de transfert et de coopération**

- **convention de délégation provisoire**

- **avenant n° 2 à la convention relative à l'organisation des transports sur les lignes 151, 153a, 157 et 158, partiellement incluses dans le ressort territorial de Chartres Métropole**

M. DUMAS.- Avis favorable sur ce rapport à l'unanimité, et j'en aurai fini, Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Les rapports de la Commission « Culture, Sports et Coopération décentralisée », et c'est Madame BONTHOUX.

Rapport 20.01.24.55 - Direction de la Culture et du Patrimoine
AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE - PRATIQUES ARTISTIQUES ET
SENSIBILISATION DES PUBLICS À LA CULTURE - AMBITION CULTURELLE,
RÉSEAUX PUBLICS PRIORITAIRES

Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux associations de
développement culturel de rayonnement départemental et interdépartemental -
Approbation de la convention-type afférente et affectation des crédits

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.24.56 - Direction de la Culture et du Patrimoine
INDUSTRIES CULTURELLES

A/ Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture
numérique Ciclic Centre-Val de Loire - Agence fonctionnement Ciclic - Aide à la
création cinéma et audiovisuel - Ciclic Équipement - Industries créatives

Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement, affectation des
crédits et approbation de la convention afférente pour l'Agence Ciclic Centre-Val de
Loire - Château-Renault (37)

B/ Ambition culturelle - CNC ACC - Mesure 9

Attribution d'une subvention, affectation des crédits et approbation de la
convention annuelle avec l'Association des Cinémas du Centre - Tours (37)

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.24.57 - Direction de la Culture et du Patrimoine
POLITIQUE JEUNESSE, ARTISTIQUE ET CULTURELLE - AMBITION CULTURELLE -
PARCOURS EAC YEP'S - Mesure 7

Affectation des crédits sur l'AE 2020-2394

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.24.58 - Direction de la Culture et du Patrimoine
PATRIMOINE CULTUREL

A/ DOMAINE RÉGIONAL DE CHAUMONT-SUR-LOIRE

Modification de la délibération CPR n° 08.08.61 du 19 septembre 2008 :
rectification d'une erreur matérielle faite lors de la cession à titre gracieux de
parcelles de l'établissement public « Domaine régional de Chaumont-sur-Loire » à
la Région Centre-Val de Loire par une délibération et un acte notarié
complémentaires

Attribution de subventions, approbation de la convention annuelle 2020
(annexe 1) et affectation des crédits afférents

Affectation de crédits pour les études sur les coteaux et les travaux
hydroécologiques

Affectation de crédits pour le FRECC

B/ÉVÉNEMENTS ET RÉSEAUX CULTURELS

Refonte du cadre d'intervention et dématérialisation des aides aux expositions
temporaires

Attribution de subventions à l'association Musées en Centre-Val de Loire (MCVL) et
affectation des crédits

Attribution de subventions de soutien à l'association régionale Rencontre avec le
Patrimoine religieux (ARPR) pour ses activités de sensibilisation des publics et
affectation des crédits

C/ RECHERCHE INVENTAIRE GÉNÉRAL

Valorisation scientifique inventaire - Affectation des crédits de fonctionnement

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.24.59 - Direction de la Culture et du Patrimoine

500 ANS DE RENAISSANCE(S) EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

NOUVELLES RENAISSANCE(S) EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

A/ Modification de la délibération CPR n° 19.04.24.43 en date du 5 avril 2019 et approbation de l'avenant n° 1 à la convention n° 2019-EX005806 conclue avec Joël Auxenfans

B/ Convention de partenariat « Goût de France 2020 »

Mme BONTHOUX.- Avec un addendum. « Nouvelles Renaissances 2020 », augmentation des affectations d'autorisation d'engagement : il faut lire 150 000 euros au lieu de 100 000 euros de crédits pour les dépenses de communication et 150 000 euros au lieu de 140 000 euros pour les autres dépenses relatives au projet.

Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.24.60 - Direction de la Culture et du Patrimoine

SPECTACLE VIVANT

A/ Institutions et réseaux du spectacle vivant

Attribution de subventions pour des structures et affectation des crédits correspondants

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 de l'association L'Antirouille pour la Scène des musiques actuelles l'Astrolabe entre l'État, la Région, le Département, la ville d'Orléans et l'association L'Antirouille

B/ Ambition culturelle - Insertion professionnelle - Mesures 15 à 18

Attribution de subventions pour des structures et affectation des crédits correspondants

C/ Formations artistiques 2020

Attribution de subventions pour des structures et affectation des crédits correspondants

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.25.02 - Direction Sports

PRATIQUES SPORTIVES

MANIFESTATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions et affectation des crédits

ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL ET VÉHICULES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES -

Attribution de subventions - Affectation des crédits

CENTRE DE VOL À VOILE DE CHARTRES : modification du montant de la dépense subventionnable et modification de la délibération CPR n° 19.03.25.35 du 8 mars 2019

Mme BONTHOUX.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable, avec un vote contre du groupe Écologiste sur les sports motorisés.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur les sports motorisés)

Rapport 20.01.25.03 - Direction des Sports - Sport de haut niveau

A/ Partenariats des clubs élités associatifs et partenariats des clubs élités professionnels : attributions d'aides au titre de la saison sportive 2019-2020 et affectation des crédits

B/ Aides aux athlètes listés « Relève » ou « Espoir »

Mme BONTHOUX.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.35.51 - Direction Europe et International - Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté

A/ Appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires

Axe 2 : attribution de 4 subventions

Axe 3 : attribution de 1 subvention

B/ Appel à projets biennal Solidarité Internationale « Climat et Environnement » - Attribution de 2 subventions

C/ Modification de la délibération n° 19023545 du 8 février 2019 - Subvention attribuée à l'association TAWAKA

Mme BONTHOUX.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Rassemblement National sur les dossiers suivants :

- le projet de construction de 2 blocs de 5 cabines de latrines et de mise en place de la clôture de l'école primaire de Kouyeyah en Guinée à l'intention de l'association Des Paroles et des actes ;
- le projet de construction et de restauration de bâtiments pour l'école et les enseignants dans les villages de brousse de la région de Fatick au Sénégal à l'intention de Chambray Solidarité ;
- le projet de reconstruction du « quartier des lépreux » de Kolda au Sénégal à l'intention de l'association Saint-Amandoise d'Aide aux Lépreux.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Un ajout, une petite modification : nous voterons également contre le point C, la modification de la délibération du 8 février 2019 concernant l'association TAWAKA.

En effet, encore une fois, on va prendre en compte des dépenses par une décision de la Commission permanente du 8 février 2019. Or, on s'aperçoit que l'association avait anticipé en commandant des billets d'avion, c'est-à-dire en engageant des dépenses dès septembre 2018. Le dossier était peut-être en cours d'instruction dans les services de la Région, mais ce ne sont pas les services qui décident, ce sont les élus. Ainsi, on peut anticiper des dépenses avant même le vote par les élus en Commission permanente, et maintenant on régularise en 2020 des dépenses faites en 2018.

Je trouve que ce n'est pas très conforme et nous ajouterons un non dans notre vote sur ce point C.

M. le Président.- Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur FORISSIER ?

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, je voudrais bien préciser que notre groupe votera ce rapport et que nous considérons que l'aide au développement, c'est intéressant, c'est utile et nécessaire à deux titres.

Évidemment, pour aider les populations. Quand j'entends l'énoncé des projets, je ne vois pas pourquoi on ne soutiendrait pas ces pays. Si l'Occident n'est pas capable de le faire, comment voulez-vous que le Sud s'en sorte ?

Mais je pense que c'est aussi utile que nos collectivités prennent ce genre de délibération, conduisent ce type d'actions à usage interne, si je puis dire, c'est-à-dire à l'égard de la population de la Région qui a besoin aussi de voir, soit parce qu'elle s'y intéresse, soit parce qu'elle ne sait pas, qu'il y a des besoins ailleurs, qu'on vit dix fois moins bien ailleurs et qu'il n'est pas inutile qu'on y participe.

Je voudrais donc réaffirmer cette volonté et ce soutien, afin que les choses soient claires.

M. le Président.- Je vous remercie de ce soutien, bien évidemment, car nous partageons, je crois, sur ce point, les mêmes valeurs et la même importance de donner des signes au niveau des collectivités territoriales. On vient de terminer une année de la Renaissance qui était normalement une année d'ouverture à l'autre. Si, sur des situations qui remettent en cause l'équilibre de la planète, on n'est pas capable de tenir ces politiques...

Oui, Dominique ?

M. ROULLET.- Un sentiment personnel par rapport au vote du Rassemblement National. Je suis quand même, comme beaucoup de collègues, assez choqué par votre position. Il s'agit de projets concernant les bâtiments d'une école, il s'agit de la reconstruction d'un quartier et d'autres dispositions. Je considère donc que votre position est fondée sur un élément tout à fait condamnable, qui est le racisme.

M. de GEVIGNEY.- Monsieur le Président, s'il vous plaît !

M. le Président.- Monsieur de GEVIGNEY ?

M. de GEVIGNEY.- Je trouve ces propos absolument scandaleux et indignes, Monsieur ROULLET. On est habitué à vos prises de position et à vos outrances, à votre sectarisme, mais tout le monde a le droit d'avoir ses opinions, chacun doit les défendre.

Que vous ne soyez pas d'accord avec nous ne nous pose aucun problème, mais la façon dont vous traitez, cela fait des décennies que cela dure, les leçons de la gauche. Personne n'a de leçons à recevoir de vous, vous n'avez aucune légitimité pour donner des leçons de morale à qui que ce soit, ni de droite ni de gauche, ni personne. Et ce qui est inadmissible, ce n'est pas que vous n'ayez pas notre opinion, c'est la façon dont vous le présentez.

Je n'ai aucune leçon de morale à recevoir de vous, Monsieur ROULLET !

Je vous remercie.

M. le Président.- Le rapport dans les conditions indiquées est voté.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National sur les projets proposés par les associations TAWAKA, Paroles et des Actes, Chambray Solidarité et Saint Amandoise d'Aide aux lépreux)

M. le Président.- Nous passons aux rapports de la Commission « Tourisme ».

TOURISME

Rapport 20.01.30.27 - Direction du Tourisme
CAP' Hébergement touristique pour tous
Renforcer l'offre d'hébergement
Attribution de subventions et affectation de crédits
Approbation d'une convention

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.30.29 - Direction du Tourisme
CAP' Développement tourisme et loisirs
Modification de la délibération CPR n° 19.03.30.21 du 8 mars 2019 et approbation
d'avenants de prolongation de 2 conventions

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.30.30 - Direction du Tourisme
Tourisme pour tous
Promotion et animation touristique
Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union nationale des
associations de tourisme (UNAT Centre-Val de Loire) pour son programme
d'actions 2020
Signature d'une convention entre les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la
Loire pour le développement de l'œnotourisme dans le Val de Loire
Approbation d'une convention d'attribution de subvention
Affectation des crédits

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.30.31 - Direction du Tourisme
Promotion et animation touristique
Convention Région-Département du Cher 2015-2021
Attribution de subventions au Département du Cher pour :
- l'acquisition de deux propriétés devant être transformées en hébergements
touristiques près de l'abbaye de Noirlac
- la réalisation d'une étude en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau de la
zone de baignade de l'étang de Goule
Approbation d'une convention

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous abordons les rapports de la Commission « Formation professionnelle » avec Monsieur NICAUD.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapport 20.01.20.09 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
FORMATIONS SUBVENTIONNÉES
Attribution de subventions 2020 pour le fonctionnement de :
- l'École de la deuxième chance de Tours et de Blois
- l'École de la deuxième chance d'Orléans Val de Loire
Approbation des conventions 2020
Modifications de délibérations antérieures - Approbation d'avenants aux
conventions 2019 - Affectation des crédits

M. NICAUD.- Abstention du groupe Rassemblement National et vote favorable des autres membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une Abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 20.01.20.10 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
FORMATIONS SUBVENTIONNÉES

Attribution de la subvention de fonctionnement 2020 à l'AGCNAM (Association de gestion Conservatoire national des arts et métiers) Région Centre-Val de Loire
Approbation de la convention 2020 - Affectation des crédits

M. NICAUD.- Avis favorable de l'ensemble des membres de la Commission sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.20.13 - Direction de la Formation professionnelle
Programme régional de formation

Développement de l'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle des publics travailleurs handicapés

Approbation de la convention 2020 entre l'AGEFIPH et la Région Centre-Val de Loire

Modalités d'intervention financière de l'AGEFIPH pour 2020

Approbation de la convention financière 2020 avec l'AGEFIPH au titre de la mise en œuvre de l'action « tester la ressource handicap formation » du PACTE régional d'investissement dans les compétences

M. NICAUD.- Unanimité des membres de la Commission sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.20.14 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
FORMATION DES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE
RÉMUNERATION

Attribution de subventions

Approbation des conventions

Agrément des actions au titre de la rémunération des bénéficiaires

Affectation des crédits

M. NICAUD.- il y a un vote contre du Rassemblement National sur le dossier de la centrale de Saint-Maur, une abstention du même groupe sur les autres dossiers. Les autres membres ont voté favorablement ce rapport.

M. le Président.- Sale temps pour les pénitenciers.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National sur le dossier de la maison centrale de Saint-Maur et une abstention du même groupe sur les autres dossiers)

Rapport 20.01.20.62 - Direction des Politiques d'orientation et de formation
Financement orientation

Service public régional de l'orientation

ORIENTATION - VALORISATION DES MÉTIERS

Nuits de l'orientation : attribution de subventions pour l'édition 2020

M. NICAUD.- Avis favorable de l'ensemble des membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.20.63 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre de l'orientation
PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
Appel à initiatives « Innover pour l'attractivité des métiers et des formations en Région Centre-Val de Loire » : attribution de subventions - Vague n° 2

M. NICAUD.- Là aussi, avis favorable de l'ensemble des membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, nous en avons terminé.

Prochaines réunions : le jeudi 13 février, nous serons en séance plénière et nous aurons le lendemain notre Commission permanente du 14 février.

(La séance est levée à dix heures trente-neuf)

Le Président du Conseil régional,

François BONNEAU



Le Secrétaire de séance,

M. Philippe FOURNIÉ

